

Date:

DECLARATION DE SUIVI DES APPORTEURS

RECOLTE 2021 – CAMPAGNE 2021-2022

Tout au long de la campagne la cave coopérative recense les adhérents susceptibles de répondre aux conditions de production de (des) IGP souhaitées. Elle fait remplir à chaque nouvel adhérent une déclaration d'identification selon le modèle fourni par l'ODG et adresse ce formulaire accompagné d'un extrait de son casier viticole à l'ODG ci-dessous mentionnée. La cave coopérative reconnais avoir pris connaissance du cahier des charges, du plan de contrôle de ou des IGP, de la Norme 17065 fournie en annexe 1 sur le site www.ipgvins.fr, en cliquant sur le département de l'Ardèche et sur « Télécharger les documents officiels », espace en libre accès, sans identifiant ni mot de passe.

Document à transmettre : SYNDICAT DES VINS IGP D'ARDECHE Route de Ruoms 07150 Vallon Pont d'Arc
Identité opérateur (nom ou raison sociale)
Adresse:
🕿 :Fax :
Courriel:
N° immatriculation CVI :
Atteste :
☐ Aucune modification pour la récolte en cours
☐ Mise à jour des apporteurs
Compléter le tableau ci-dessous avec l'identité de l'opérateur, numéro de CVI, adresse. Joindre un fichier Excel complet des apporteurs de la cave.
Déclaration d'identification*
Radiation
t *joindre la déclaration d'identification complétée et signée

Signature:

Email: svdp-fcca@wanadoo.fr